

qui lui était offerte par la lettre pastorale de l'archevêque, pour réfuter ces erreurs, montrer leurs dangereux effets et prouver, aussi clairement qu'il l'a fait, que les adversaires du prêt à intérêt n'avaient aucun motif sérieux, aucune raison plausible à alléguer.

Cette lettre, ou mieux cet opuscule, ne devait point porter la signature de son auteur, car il s'y rencontre quelques passages que la censure n'eût pas tolérés ; aussi ne fut-il signé que des deux lettres D. R.

Prost de Royer adressa un exemplaire de son ouvrage à Voltaire, qui le remercia de lui avoir envoyé « le plus court et le meilleur livre qu'on ait écrit depuis long-temps. »

Voltaire le publia dans un recueil qu'il fit paraître, en 1769, sous le titre de *Choses utiles et agréables*. Quelques publicistes le lui attribuèrent ; cependant, en présence des deux initiales qui s'y trouvent au bas, en présence surtout de la lettre de remerciement envoyée par Voltaire, on ne saurait douter que ce ne soit là l'œuvre de Prost de Royer. Voltaire pensant qu'il pourrait être utile de faire connaître cet ouvrage, l'a publié parmi d'autres, et c'est là ce qui fait qu'on a pu un moment se tromper sur son auteur.

La publication de cette lettre fit une immense sensation ; les philosophes l'approuvèrent ; le clergé ne put faire autrement que de la blâmer.

Beaucoup d'ennemis de la doctrine enseignée jusqu'alors changèrent d'opinion ; des membres du clergé eux-mêmes, sentant la justesse du raisonnement de Prost de Royer et comprenant combien leur aveuglement aurait fini par devenir ruineux pour les transactions, se rangèrent du côté des philosophes et partagèrent complètement les théories nouvelles. Aussi l'effet produit par cet ou-